

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 30 août 2016, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M^{me} BOUILLON – M. CORRE – Mme GAILLE – M. MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER – M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M. BACOT – M. BLANCHET – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT – M. JOURDAIN – M^{me} HORIOT – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents représentés : MM. CORRE et MAIRAL

Absent : M. CHAPELLE

M^{elle} ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 11 juillet 2016 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ EMPRUNT 2016

Après avoir analysé les offres reçues, et compte-tenu des taux relativement bas, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter à nouveau les organismes bancaires pour un montant d'emprunt de 300 000€ au lieu des 230 000€ demandés initialement. Les offres seront présentées à la prochaine séance du Conseil.

2/ LOGEMENT DE FONCTION : maison Pacaud

Pour répondre à des besoins de gardiennage et d'entretien, le Maire expose le projet d'occuper la maison Pacaud par un agent communal. Cette occupation dite « précaire » fera l'objet d'une convention avec astreinte. Le montant de la redevance est égal à 50 % de la valeur locative réelle des locaux.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée de limiter la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de CREUZIER-LE-VIEUX aux emplois techniques.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3/ PLAN LOCAL DE L'HABITAT : ravalement de façade

Dans le cadre du PLH de VVA adopté par notre commune en juillet 2010, des aides financières sont versées aux propriétaires privés selon des critères d'éligibilité précis. Après étude du dossier de travaux de ravalement de façade envisagés par Monsieur Jean-Luc GAMET au 1 rue de la Mairie, une aide lui sera versée de 715,50€ selon le calcul suivant : 20% des dépenses subventionnables plafonnées à 7 155,00€HT soit 1 431,00€ répartie proportionnellement entre VVA et la Commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4/ ACQUISITION D'UNE PELLE A PNEU : décision modificative de crédits

Suite à la défectuosité du tractopelle, le Maire propose de vendre celui-ci pour 5 000€ et d'acquérir une pelle à pneu d'un montant de 45 000€ dont les caractéristiques correspondent aux besoins de la commune. Pour cela, une décision modificative de crédits est nécessaire : transfert de cette somme de l'opération 113 (VNRS) à l'opération 108 (Ateliers Municipaux).

Accord unanime du Conseil Municipal.

5/ OUVERTURES DOMINICALES : demande du magasin NOZ

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur la demande d'ouvertures dominicales du magasin NOZ, les dimanches 20 et 27 novembre 2016, et les 04, 11 et 18 décembre 2016. Après avoir obtenu la garantie du respect de la législation du travail sur le repos compensateur et la majoration de salaire pour ces journées de travail exceptionnelles, les membres présents donnent leur accord unanime.

6/ PERSONNEL : remboursement de frais

Considérant les notes de frais présentées par Madame Christine LAIGNEAU suite à des déplacements pour expertises médicales consécutives à une maladie professionnelle, le Maire propose le remboursement du coût de ses déplacements à Moulins et à Enval (63) d'un montant de 116€, soit 204km x 0,568. Accord unanime du Conseil Municipal.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES :

/

Séance levée à 19h45